

Association Enseignement Public et Informatique (Loi 1901 - agréée par le Ministère de l'Éducation nationale) 14 rue des Longues Terres - 95490 Vauréal

E-mail: postmaster@epi.asso.fr
Web: http://www.epi.asso.fr

Lettre ouverte de l'association Enseignement Public et Informatique aux candidates et candidats à la Présidence de la République

Les premiers pas de l'informatique dans l'enseignement général remontent au début des années 70 ; les prémices d'un long processus de généralisation, non encore abouti, datent du début des années 80. Beaucoup a été fait mais beaucoup reste à faire.

Un million et demi d'ordinateurs dans les classes, la banalisation dans les enseignements techniques et professionnels, des centaines de milliers d'enseignants ayant bénéficié de stages de formation au fil des années, des usages pédagogiques qui se développent... sont des avancées tangibles. Mais la situation doit s'apprécier à l'aune des exigences de la société de la connaissance et de l'information et le compte n'y est pas.

L'association Enseignement Public et Informatique (EPI), forte d'une expérience de plus de 35 années dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement et la formation, considère qu'une des réponses importantes au retard de la France dans le numérique passe par le système éducatif.

L'association souhaite attirer l'attention sur les limites des choix effectués depuis plusieurs années : formation des élèves aux TIC exclusivement par le biais des différentes disciplines, réduction des volumes de la formation spécifique dispensée aux enseignants à l'IUFM.

Compte tenu de l'omniprésence de l'informatique dans tous les secteurs de la société, le système éducatif devrait donner à tous les élèves une culture « informatique et technologies de l'information et de la communication », comme il le fait par exemple pour les mathématiques, le français ou les langues vivantes.

Cela supposerait, au lycée, une discipline d'enseignement de nature scientifique et technique. Ce n'est actuellement pas le cas. C'est pourtant la façon la plus efficace, la plus rationnelle et la moins coûteuse pour bien former des générations entières d'élèves et répondre aux besoins du pays. La connaissance approfondie de l'informatique et des TIC s'avère d'autant plus nécessaire que l'ordinateur est devenu, au fil des années, un outil de conception et de création privilégié pas seulement dans les domaines scientifiques.

Si les Brevets Informatique et Internet (B2i) à l'école, au collège et au lycée valident – plus ou moins bien – la prise en main de l'ordinateur équipé des logiciels de bureautique courants, ils n'exigent pas l'apport de connaissances structurées indispensables à un travail de conception ou de création demandant une réflexion informatique.

Il va de soi qu'un enseignement spécifique ne serait pas exclusif mais complémentaire de l'utilisation didactique et pédagogique des TIC par les différentes disciplines et activités. Nous savons par expérience que les deux approches se renforcent mutuellement.

Il faut pour cela des enseignants correctement formés, recrutés par des concours spécifiques de haut niveau. C'est la condition d'une formation solide et durable dont les futurs citoyens, et le pays, ont de plus en plus besoin au siècle de l'information, de la communication et des industries de la connaissance.

Par ailleurs, un obstacle sérieux à un déploiement et à une utilisation généralisée est l'insuffisance notable de personnels de proximité indispensables au fonctionnement quotidien des environnements informatiques. On est loin des « normes » existantes dans les entreprises.

Enfin, il faut faire davantage place aux logiciels et ressources libres, dans une perspective de pluralisme technologique. C'est un facteur significatif de baisse des coûts et d'indépendance. Le libre est en phase avec les missions du système éducatif et la culture enseignante. Il faut favoriser le développement des ressources pédagogiques libres, de qualité, produites par les enseignants dans des démarches coopératives.

Tout cela est possible si des décisions politiques volontaristes sont rapidement prises. Le récent rapport Lévy-Jouyet sur l'économie de l'immatériel, stigmatisant « les failles » de notre enseignement, ne propose-t-il pas une adaptation des contenus éducatifs dans le secondaire ?

L'association Enseignement Public et Informatique (EPI) souhaiterait connaître vos propositions concernant notamment :

- un enseignement spécifique de l'informatique et des TIC complémentaire de l'approche par les différentes disciplines et activités;
- la nécessité d'enseignants et de personnels de proximité correctement formés ;
- la poursuite de l'intégration des ressources et logiciels éducatifs libres.

Le Bureau national de l'EPI Paris, le 20 janvier 2007